

## ***Un climat de changement***

**Communication de Jeremy Rudin  
Surintendant  
Bureau du surintendant des institutions financières Canada  
(BSIF)**

**dans le cadre de la  
Conférence nationale sur l'assurance au Canada (CNAC) de  
2016**

**Vancouver (Colombie-Britannique)  
Le 29 septembre 2016**

**Le texte prononcé fait foi**

Pour de plus amples renseignements :  
Kaitlin Sabourin  
Communications et consultations  
[kaitlin.sabourin@osfi-bsif.gc.ca](mailto:kaitlin.sabourin@osfi-bsif.gc.ca)  
[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)



**Canada** 

Communication de Jeremy Rudin  
Surintendant  
Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)  
dans le cadre de la  
Conférence nationale sur l'assurance au Canada (CNAC) de 2016

Vancouver (Colombie-Britannique)  
Le 29 septembre 2016

---

## **Introduction**

Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole à l'occasion de la Conférence nationale sur l'assurance au Canada (CNAC) de 2016. Je tiens à féliciter la CNAC, qui en est à son 10<sup>e</sup> anniversaire, étape importante s'il en est.

De nos jours, plus que jamais, le secteur des assurances multirisques est aux prises avec un climat de changement. Qu'ils touchent les catastrophes météorologiques, la technologie ou les pratiques d'affaires, tous ces changements – et bien d'autres – altèrent les risques potentiels pour les assureurs multirisques.

Je vais m'appuyer aujourd'hui sur la ligne directrice *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, du BSIF, qui porte sur le dispositif ORSA, pour aborder la nécessité pour les assureurs multirisques de recenser et de comprendre leurs expositions changeantes.

Je traiterai plus particulièrement de la partie de la ligne directrice sur le dispositif ORSA qui presse les institutions d'aller au-delà des risques les plus apparents et de tenir compte des risques nouveaux et des expositions qui découlent des activités de transfert et d'atténuation des risques.

## **Risque de catastrophe**

Commençons par les risques nouveaux.

Le volet le plus étroitement associé aux risques nouveaux dans le domaine des assurances multirisques est celui des désastres catastrophiques, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine. Pourquoi cela? Parce que, par définition, les désastres catastrophiques sont rares, de sorte que les antécédents en matière de sinistres fournissent relativement peu d'indices de ce que l'avenir nous réserve.

Le secteur doit sans cesse concilier sa capacité d'obtenir des données et de les comprendre et l'éventuelle dérive des expositions.

Nous l'avons très clairement vu cette année. Alors que, depuis 2009, les événements catastrophiques ont coûté 1 milliard de dollars par année en moyenne aux assureurs multirisques canadiens, les pertes assurées brutes attribuables aux seuls feux de forêt survenus cette année à Fort McMurray en Alberta sont estimées à près de 4 milliards de dollars. Il s'agit de la catastrophe la plus vaste et la plus coûteuse de toute l'histoire du Canada, et elle va bien au-delà de tout ce que nous avons connu jusqu'ici.

Les assureurs doivent continuer d'anticiper ces risques et savoir que les événements catastrophiques, plus particulièrement les désastres d'origine météorologique, pourraient devenir plus fréquents et plus graves.

### ***Réponse du secteur aux catastrophes***

Chaque événement catastrophique est différent du précédent, mais, au fil de l'expérience et de l'émergence de nouvelles technologies, les assureurs canadiens répondent maintenant mieux à ces désastres.

Dans le cas des feux de forêt de Fort McMurray, le secteur a prouvé qu'il avait tiré des leçons des feux de forêt du Grand lac des Esclaves de 2011 et des inondations survenues en Alberta en 2013.

Les assureurs ont notamment répondu plus énergiquement à la catastrophe, en grande partie grâce à des images satellites de pointe, à des technologies de l'information plus puissantes et à une plus grande connectivité. Ces innovations ont permis de mieux surveiller les expositions, et ont aidé les assureurs à mettre leurs souscripteurs en contact avec des experts en sinistre.

Même si la conduite des marchés ne relève pas du BSIF, nous nous réjouissons quand même de ces améliorations. Le BSIF a notamment été mis sur pied dans le but de contribuer à la confiance du public dans le système financier. Et la confiance dans le secteur des assurances repose non seulement sur le fait que les assureurs disposent des fonds requis pour régler les sinistres, mais aussi sur leur capacité de régler les sinistres rapidement et de manière équitable.

### ***Se préparer en cas de tremblement de terre***

Puisque nous sommes à Vancouver, il faudrait en profiter pour parler des tremblements de terre.

Un puissant séisme dans un grand centre urbain est un événement grave, mais vraisemblable qui n'est pas encore survenu au Canada. Il s'agit d'un risque extrême dont le potentiel de perte dépasse celui de tout autre événement. En effet, les pertes catastrophiques engendrées par un séisme pourraient menacer la santé financière de nombreux assureurs multirisques.

C'est pourquoi le BSIF a publié des consignes sur cette question dans sa ligne directrice B-9, *Saines pratiques de gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre*, qui prévoit la mise en place de techniques appropriées de simulation de crise et de modélisation des séismes. De façon plus générale, cette ligne directrice peut également jeter les bases d'une approche exhaustive de gestion du risque de catastrophe.

De toute évidence, en se conformant à la ligne directrice *Test du capital minimal (TCM)* du BSIF, les assureurs seront nettement mieux préparés, au plan financier, en cas de tremblement de terre.

Or, le respect des exigences du TCM ne signifie pas en soi que l'on est prêt à affronter un séisme. Les assureurs doivent également continuer de soumettre leurs propres expositions à des simulations de crise pour évaluer leurs besoins de capital grâce au dispositif ORSA. Il est primordial de mettre fréquemment à jour les simulations de crise puisque ces dernières peuvent donner un aperçu des répercussions potentielles d'une telle catastrophe.

### **Assurer les nouveaux risques – L'effet techno**

Parlant des risques en émergence, qu'en est-il de la technologie?

Même si elle peut servir à atténuer certains risques, la technologie en introduit aussi de nouveaux – qui ne sont pas tous entièrement compris.

Par exemple, les changements technologiques engendrent de nouvelles branches d'affaires pour les assureurs multirisques. Or, justement parce que les branches d'affaires sont nouvelles pour tous, l'historique des pertes pouvant servir à guider la tarification, la souscription et la gestion des sinistres est limitée.

Le volume croissant de polices d'assurance contre le cyberrisque le démontre clairement.

Il en sera de même avec la popularité croissante des plateformes de partage de voiture et de logement, ce qui engendre de nouveaux risques à couvrir pour les assureurs. Les drones sont déjà une réalité et les véhicules autonomes pourraient bientôt sillonner nos routes, créant de nouveaux domaines de responsabilité.

Nous nous attendons à ce que, à mesure qu'ils œuvreront dans ces nouvelles branches d'affaires, les assureurs comprennent les risques en jeu et fassent preuve de la diligence raisonnable qu'exigent ces nouveaux produits. Les assureurs doivent adopter une approche stratégique pour acquérir une expertise dans ces nouveaux domaines en tenant compte à la fois des risques éventuels et des bénéfices potentiels.

Comme toujours, la gestion appropriée des risques et la gouvernance adéquate des fonctions liées à la souscription, aux sinistres, à l'actuariat et à la tarification sont essentielles. Lorsqu'il est question de la tarification sur de nouveaux marchés où l'historique des pertes et du comportement des souscripteurs est limitée, le dispositif ORSA de l'assureur doit prévoir des stratégies de mise en œuvre. De plus, la simulation exhaustive des crises est essentielle pour déterminer comment la rentabilité des produits pourrait évoluer selon une gamme de résultats possibles.

Un cadre rigoureux de propension à prendre des risques aide à rythmer la percée des assureurs sur de nouveaux marchés. Les frontières du risque établies par le cadre peuvent servir de guide lorsque l'historique des pertes est limitée, voire inexistante.

### **Cyberrisque**

Qu'un assureur couvre ou non le cyberrisque, il y est lui-même exposé. Et cette exposition est probablement en croissance. Les assureurs continuent de migrer vers le numérique pour tisser des liens plus serrés avec les clients, offrir de nouveaux produits et accroître leur part du portefeuille d'assurance des clients, ce qui les rend plus dépendants de canaux Web et mobiles fiables.

Il faut aussi reconnaître que les assureurs détiennent beaucoup de renseignements personnels et confidentiels au sujet de leurs clients – comme des données sur les cartes de crédit et les paiements des clients – qui peuvent attirer les voleurs et les fraudeurs.

Les cyberattaques contre les sociétés d'assurances peuvent avoir d'importantes répercussions concrètes comme des amendes, des frais juridiques, des poursuites et des frais de surveillance de la fraude. La perte de confiance des souscripteurs est une conséquence moins évidente, mais tout aussi significative. Puisque le secteur des assurances repose sur la confiance, la compromission à grande échelle des données peut avoir un effet très réel sur l'image de marque d'un assureur.

Les risques associés à une cyberattaque sont de deux ordres; ils font appel à un volet « protection » et à un volet « réponse ». D'une part, les institutions doivent mettre en place des mesures de défenses et de contrôle solides afin de se prémunir contre les attaques. Mais nul ne doit présumer que ses défenses contre les cyberattaques seront entièrement efficaces. De même, nous nous attendons à ce que les assureurs disposent de plans de réponse aux cyberattaques afin de pouvoir reprendre promptement leurs activités si leurs systèmes devaient être compromis.

Pour appuyer les institutions financières sur cette question, le BSIF a publié un document intitulé *Conseils sur l'autoévaluation en matière de cybersécurité* en vue d'aider à évaluer le niveau de préparation face au cyberrisque. Le BSIF encourage les assureurs à utiliser ce guide, ou des outils similaires, afin d'évaluer périodiquement leur

niveau de préparation dans cet environnement dynamique, et d'élaborer et de maintenir des pratiques efficaces de cybersécurité adaptées à leurs risques actuels.

## **Réassurance et risque de crédit de contrepartie**

Au début de mon intervention, j'ai dit que la ligne directrice du BSIF sur le dispositif ORSA insiste sur l'importance des risques nouveaux et des risques associés au transfert et à l'atténuation des risques. Revenons maintenant sur ce dernier aspect.

Le BSIF reconnaît que les activités de transfert et d'atténuation des risques, comme la réassurance, sont des outils extrêmement utiles pour les assureurs directs. La réassurance peut servir à atténuer les risques d'assurance et la volatilité des résultats financiers, à stabiliser la solvabilité, à utiliser le capital de façon plus efficace, à mieux résister aux événements catastrophiques, et à augmenter la capacité de souscription. Les assureurs peuvent également profiter du savoir et de l'expertise des réassureurs lorsqu'ils se lancent dans de nouvelles branches d'affaires.

La réassurance peut aussi être indirectement bénéfique pour les souscripteurs en permettant aux assureurs directs de couvrir un plus large éventail de risque et d'offrir une couverture plus élevée.

Toutefois, autant la réassurance aide à diversifier le risque pour l'assureur direct, autant elle peut aussi créer de nouveaux risques, et surtout le risque de crédit de contrepartie.

### ***Le modèle s'appliquant aux opérations financées par emprunt et l'examen de la réassurance par le BSIF***

Dans une allocution que j'ai prononcée en juin 2015, j'ai mentionné les préoccupations du BSIF au sujet d'une tendance que nous observions à propos de l'utilisation de la réassurance.

Nous étions surtout inquiets à propos d'un modèle d'affaires qui consistait à assurer des risques commerciaux au Canada et à réassurer une portion très significative de ces risques à l'étranger.

Dans nombre de cas, ces risques sont transférés alors que les montants de capital maintenus au Canada sont réduits. C'est pourquoi nous disons que ce modèle repose sur le financement par emprunt.

Dans des cas extrêmes, ce modèle pose pour l'assureur direct un risque de crédit de contrepartie très concentré qui, à terme, pourrait miner sa capacité de dédommager ses souscripteurs à la suite d'un sinistre grave, mais vraisemblable.

Même si ce risque peut évidemment se concrétiser dans le cas des réassureurs affiliés non agréés, il ne se limite pas à cette situation.

Ces observations nous ont incités à passer en revue les programmes de réassurance et les pratiques de gestion des risques de nombreux assureurs multirisques.

Nous avons aussi approfondi notre connaissance de cette pratique à l'aide des résultats de la simulation de crise normalisée de la réassurance de 2015. Dans certains cas, nous avons étoffé notre analyse en demandant que des simulations additionnelles soient effectuées.

Nous constatons jusqu'ici que la plupart des institutions gèrent prudemment leur risque de réassurance, conformément à notre ligne directrice B-3, *Saines pratiques et procédures de réassurance*. Il y a toutefois un groupe restreint, mais significatif d'assureurs ayant des problèmes de concentration du risque de crédit de contrepartie.

Nous avons aussi jugé nécessaire d'étendre la portée de notre examen afin de mieux comprendre les pratiques de réassurance plus générales qu'utilisent les assureurs multirisques et les assureurs-vie.

### ***Étendre la portée de notre examen de la réassurance***

Cet examen étendu continue de cibler le risque de crédit de contrepartie concentré, de même que sa gouvernance et sa supervision au Canada. Nous étudions maintenant de façon plus générale l'innovation dans le recours à la réassurance et son incidence sur le risque net de l'assureur direct.

Nous espérons que ces travaux nous permettront de déterminer si les stratégies de réassurance au-delà du modèle s'appliquant aux opérations financées par emprunt soulèvent des problèmes liés au risque de crédit de contrepartie et, si c'est le cas, de nous pencher sur la façon dont ces risques sont gérés.

Tout en reconnaissant que la réassurance peut être bénéfique tant aux assureurs directs qu'à leurs souscripteurs, nous voulons aussi recueillir des éléments qui nous aideront à éviter les conséquences fortuites de nos activités.

À mesure que notre réflexion sur la réassurance évoluera, nous veillerons à ce que le secteur demeure informé et mobilisé. Nous ferons aussi en sorte que toutes les attentes modifiées soient claires et qu'elles continuent de refléter la conjoncture au Canada.

### **Conclusion**

Alors que les assureurs multirisques œuvrent dans un climat de changement, le BSIF s'attend à ce que le secteur reste vigilant. Le secteur canadien des assurances

multirisques a bien réagi jusqu'à présent au changement, et je suis convaincu qu'il continuera de le faire.

Nous accordons beaucoup d'importance à nos liens professionnels étroits avec le secteur. À mesure qu'il étudiera les répercussions prudentielles de cet environnement dynamique, le BSIF continuera de solliciter le point de vue des assureurs et de dialoguer périodiquement avec eux.

Poursuivons maintenant cette discussion.

Je serai heureux de répondre à vos questions et de prendre connaissance de vos commentaires.